



Certification "CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUES" - RS7264
FORMATION INTERVENANT SPECIALISE EN ATELIER ARTISTIQUE - i2a

*Différentes journées de sélections sont organisées tous les mois en visio-conférence.
Elles sont proposées aux candidats après validation de leurs dossiers de candidature.
La formation i2a - RS7264 est accessible aux personnes en situation de handicap.*

Promotion 2026 : 8 modules en présentiel sur Tours (37) - 240h

Objectifs & Evaluations	Modules	Dates	Formateurs	Tarifs
<p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser une demande d'intervention en atelier artistique • Concevoir un projet d'atelier artistique structuré et adapté à la demande et au public. <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger une proposition d'atelier artistique • Préparer son intervention (matériel, moyens) • Animer un atelier de manière adaptée aux objectifs artistiques et pédagogiques visés, aux publics • Adopter une posture et communication efficace et adaptée à l'atelier et au public <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer son intervention • Mettre en œuvre et faire évoluer son projet professionnel <p>-----</p> <p>EVALUATIONS ET VALIDATION :</p> <p>ÉVALUATION EN COURS DE PARCOURS DE FORMATION</p> <p>Évaluation tout au long des modules sur les items suivants : modalités relationnelles, compréhension et respect des consignes, respect du cadre et rigueur, capacité d'élaboration de synthèse, comportement, capacité d'autoévaluation, mise en pratique de la proposition.</p> <p>Rédaction d'un rapport de stage + Évaluation du stage par le maître de stage</p> <p>VALIDATION DES COMPÉTENCES</p> <p>Conditions d'accès à la validation des compétences :</p> <p>Avoir suivi l'ensemble des modules de la formation professionnelle continue conduisant à la validation des compétences par la voie d'accès formation continue de 240h.</p> <p>Avoir suivi un stage pratique de 210h et validé le rapport de stage.</p> <p>Avoir validé son projet professionnel.</p> <p>La commission pédagogique analyse l'ensemble de toutes les évaluations et statue sur l'accès aux épreuves d'évaluation des compétences.</p> <p>ÉVALUATION DES COMPÉTENCES FACE A UN JURY :</p> <p>Le candidat devra réaliser :</p> <p>La préparation en amont d'un dossier de mise en place d'un atelier artistique puis la soutenance devant le jury.</p> <p>Une mise en situation professionnelle d'animation d'un atelier artistique devant un jury.</p> <p>Les 2 épreuves devront être réussies pour la délivrance de la certification "Concevoir et animer des ateliers d'initiation et de développement artistiques".</p>	<p>1 - Art et Humanité</p> <p>2 - Art et créativité</p> <p>3 - Techniques d'animation artistique</p> <p>4 - Approche pédagogique</p> <p>5 - Conception, rédaction et gestion d'un projet</p> <p>6 - Expression – Communication – Relation</p> <p>7 - Art adapté et Art dans le soin</p> <p>8 - Synthèse</p>	<p>12 au 16 janvier 2026</p> <p>16 au 20 février 2026</p> <p>16 au 20 mars 2026</p> <p>20 au 24 avril 2026</p> <p>8 au 12 juin 2026</p> <p>06 au 10 juillet 2026</p> <p>7 au 11 septembre 2026</p> <p>30 novembre 2026 au 04 décembre 2026</p>	<p><i>Notre équipe pédagogique est composée d'artistes musiciens, platiciens, danseurs, d'art-thérapeutes modernes, de professionnels (enseignante spécialisée, chargée de mission en éducation/promotion de la santé, responsable administrative, entrepreneur de spectacles, animateur artistique).</i></p> <p>Formateurs intervenant dans ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nathalie Berthomier - Nadège Bordessoules - Adeline Fusillier - Anaïs Homo - Marion Legeay - Karen Toutain - Louise Tuffet <p><i>Journée de présentation et de sélection</i></p>	<p>4 620€ en financement individuel 577,50 € par module</p> <p>-----</p> <p>6 300€ en financement assisté 787,50€ par module</p> <p>-----</p> <p>30€</p>

Tous les modules ont lieu aux mêmes horaires :
du lundi au jeudi : 9h-12h15 13h45-17h
le vendredi : 9h-13h

Coordonnées référent stagiaires et handicap :
Florence Rainereau
contact@afratapem.fr - 02 47 51 86 20

[Cliquer ici pour accéder au règlement intérieur.](#)